

Procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à la compétence Eau de la commune de Aubvillers à la CCALN

Entre :

La commune de Aubvillers, représentée par le maire de la commune, ci-après désignée commune de Aubvillers, d'une part

Et

la Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son Président, ci-après désignée par la CCALN, d'autres parts

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « eaux et assainissement » aux communautés de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 10 2020 portant extension des compétences de la CCALN aux compétences « eau » et « assainissement »

Article 1 OBJET

Par le présent procès-verbal et conformément à la loi du 3/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes, la commune de Aubvillers met à la disposition de la CCALN tout le patrimoine de son service eau et dont la désignation suit.

Article 2 : DESIGNATION

L'actif et le passif transférés sont présentés en annexe 1.

Article 3 : ETAT DES BIENS

Linéaire de réseau : 3,6 kms principalement en fonte

Nbr branchement : 64

3 vannes

3 purges

1 château d'eau, cuve 60m3, situé parcelle cadastrale n°72

1 presseur équipé de deux pompes, situé au pied du château d'eau

L'ensemble des biens concernés sont propriétés de la commune d'Aubvillers.

La commune ne disposant pas d'un descriptif technique précis de son réseau d'adduction d'eau potable, un inventaire permettant l'actualisation de l'état des biens sera réalisé prochainement (linéaire de réseau, nombre de compteur, vanne ...). Suite à cela, une mise à jour de l'état des biens interviendra par voie d'avenant. L'inscription des biens dans l'actif de la collectivité sera assurée par la DDFIP80.

Article 4 : CARACTERE GRATUIT DE LA MISE A DISPOSITION

Conformément à l'article L5217-5 du Code Général des Collectivités Locales, les transferts sont réalisés à titre gratuit.

Article 5 : DATE D'EFFET DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition des biens a pris effet rétroactivement au 01/01/2021.

Article 6 : CHARGES ET CONDITIONS

La CCALN, bénéficiaire du présent transfert, assume à compter de la date de mise à disposition susvisée, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

En conséquence, elle possède tous les pouvoirs de gestion, elle assure l'entretien et le renouvellement des équipements transmis, en perçoit les produits et agit en justice.

La CCALN est substituée de plein droit dans les droits et obligations de la commune de Aubvillers en ce qui concerne l'ensemble des contrats en cours relatifs aux biens mis à sa disposition. La substitution devra être constatée et notifiée aux divers contractants.

Article 7 : LITIGES

Pour tout litige relatif à l'application du présent procès-verbal, les deux parties conviennent de saisir le représentant de l'État dans le département de la Somme avant tout recours contentieux éventuel.

Article 8 : ANNEXES

Le présent procès-verbal comprend trois annexes :

- Annexe 1 État de l'actif et du passif du service des eaux de la commune de Aubvillers
- Annexe 2 Amortissements - service des eaux de la commune de Aubvillers
- Annexe 3 : Compte de Gestion 2020 - service des eaux de la commune de Aubvillers

Article 9 : AVENANT

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant entre la commune de Aubvillers et la CCALN.

Vu et établi contradictoirement par la commune de Aubvillers et la CCALN, en 4 exemplaires originaux.

Fait à Moreuil le 27/05/21

Pour la CCALN
Le Président,
Alain DOVERGNE



Pour la commune de Aubvillers
Le maire,
Sergine MENARD

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Sergine Menard.

ANNEXE 1 : État de l'actif et du passif du service des eaux de la commune de Aubvillers

1/ Etat de l'Actif au 31/12/2020

n° compte	intitulé	montant
2156	Matériel spécifique exploit.	29 401,32
2158	autres	290,92
sous total 1		29 692,24
411	clients	564,64
4121	clients redevance pour pollution	242,20
4161	créances douteuses	166,98
sous total 2		973,82
451	compte rattachement BP	30 154,68
sous total 3		30 154,68
Total		60 820,74

2/ Etat du Passif au 31/12/2020

n° compte	intitulé	montant
10222	FCTVA	8 187,70
1068	Autres réserves	23 608,31
110	Report à nouveau	20 094,93
12	résultat exercice	-4 050,54
131	subventions d'équipement	7 266,07
sous total 1		55 106,47
1641	emprunts	5 676,66
466	excédent de versement	37,61
sous total 2		5 714,27
Total		60 820,74

Procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à la compétence Eau de la commune de AUBVILLERS à la CCALN 4/4